



Éditorial

Échos des luttes

Loi de la jungle ou société solidaire ?

Quand tant d'événements majeurs pour Bercy, la Fonction publique, la société et l'avenir économique du pays sollicitent notre énergie, comment construire notre expression propre ?... Le « Coup de Griffes » du 1^{er} trimestre 2016 voit enfin le jour en avril. Toutes nos excuses à nos fidèles lectrices/lecteurs.

En Centrale : construire une résistance collective face aux injustices

Sud Centrale Solidaires reste mobilisé - dans l'unité avec les syndicats FO et CGT de centrale - pour défendre les Grids et la filière sociale qui se battent contre les injustices dont ils sont victimes. Nous dénonçons aussi les menaces qui pèsent sur l'action sociale et les associations chargées d'assurer les prestations de logement, vacances et restauration (voir pages intérieures).

Fonction publique : défendre le statut des fonctionnaires et les services publics

- Au sein de « Solidaires Fonction Publique », notre syndicat se bat contre : une hiérarchie des salaires accrue par l'indemnitaire ; les inégalités femmes-hommes ; le RIFSEEP utilisée comme arme de division des personnels ; le PPCR imposé par le Premier ministre contre une majorité de syndicats ; les menaces pesant sur le statut des fonctionnaires... Et l'aumône de 1,2 % d'augmentation du point d'indice, faite le 17 mars, n'est pas de nature à endiguer la baisse de notre pouvoir d'achat (voir page 4).
- Pour nous, les services publics sont le seul patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Or, avec le protocole PPCR, le gouvernement a forgé une arme destinée à accompagner les restructurations et démembrements des services publics. Le PPCR vise à favoriser la mobilité (contrainte) et à accompagner la réforme territoriale en gérant la flexibilité et la réduction des emplois publics. Car le gouvernement veut réduire encore plus la dépense publique en externalisant certaines missions de l'État, pour le plus grand profit des entreprises.

Au plan national : préserver un vrai droit au travail pour tou-te-s

Sud Centrale Solidaires est partie prenante des mobilisations contre « loi travail », attaque sans précédent contre les droits individuels et collectifs des salarié-e-s. Là aussi, pour le plus grand profit des entreprises... À se demander si ce n'est pas le MEDEF qui gouverne la France.



- Qui peut croire que l'explosion des 35h, le licenciement facilité, l'amointrissement de garanties pour les salarié-e-s et le contournement des syndicats créeraient de l'emploi ? Un accord d'entreprise restera toujours un accord passé, dans un poulailler, entre un renard libre et des poules libres ?
- Il n'y a rien à sauver dans cette loi qui accélérerait la flexibilité et la précarité et institutionnaliserait le chantage à l'emploi pour tou-te-s. La résistance au libéralisme à tout crin est nécessaire. Dire NON au projet Hollande/Valls/El Khomri, c'est dire NON à un projet de société qui tourne résolument le dos à toute solidarité. Or nous avons grand besoin de renforcer les solidarités pour défendre notre modèle social, notre conception de la démocratie et les valeurs de la République.
- Après les 26 janvier, 9 et 31 mars, une nouvelle mobilisation interprofessionnelle aura lieu le 28 avril.

Beaucoup de luttes en ce début d'année. Quelques rappels (choix arbitraire).

- ◆ **Centre des finances publiques de Vierzon :** grève victorieuse des agents pour le remplacement de postes vacants (janvier/février).
 - ◆ **Aéroport de Notre-Dame des Landes :** poursuite du mouvement (9 janvier/27 février)
 - ◆ **Femmes :** pour l'égalité et contre toute forme de violence (8 mars).
 - ◆ **SNCF :** grève contre la réforme ferroviaire, dangereuse pour la sécurité des voyageurs (9 mars).
 - ◆ **Retraité-e-s :** manifestations pour leur pouvoir d'achat (10 mars).
 - ◆ **Travailleurs sociaux :** grève pour la défense de leur convention collective (15 mars).
 - ◆ **Secteurs sociaux du 93 :** convergences contre les logiques de marchandisation au détriment de l'accompagnement des publics (mars/avril).
 - ◆ **Poste :** grève contre le plan stratégique et la fermeture de bureaux de poste (23 mars).
 - ◆ **Lycéens et étudiants,** très investis contre la « loi Travail ».
- Toutes ces luttes contre les logiques ultralibérales posent la questions des nécessaires convergences de luttes.
A suivre...

Égalité professionnelle ? Où ça ? Pas en Centrale en tout cas !

La DRH a la prétention d'agir en faveur de l'égalité professionnelle. Il n'est pas rare d'entendre à la DGAFP, mais aussi sur des tribunes militantes que Bercy, exemplaire en la matière, a fortement inspiré l'accord Fonction publique adopté en 2013. Qu'en est-il ?

État de l'indigente Égalité en Centrale

Depuis l'accord ministériel sur l'égalité professionnelle signée en 2010 par les fédérations des Finances, l'administration centrale dotée de corps administratifs gérés par DRH 2 n'a offert aucune perspective professionnelle digne de ce nom aux agents A, B, C majoritairement féminisés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les catégories B et C ont peu de chances d'évolution de carrière et de promotion vers le A et le A+. Les ratios de promotions en Centrale, signés chaque année par nos ministres, sont en baisse :

- 2015 fut une année de « vaches maigres ». Le passage de C en B maintenu reste insuffisant (2,71 %, soit 2 038 promouvables et 58 postes ouverts) et le blocage des promotions pour le B en A (0,98% avec 2 042 promouvables et 20 postes ouverts) s'apparente à un mur infranchissable. Les populations B et C comptant de nombreux agents expérimentés et qualifiés, vont partir en masse en retraite, sans

Bilan social 2014	
Catégorie C :	64,2 %
Cat. B :	68,8 % (+ 1 %/2012)
Cat. A :	51,1 % (légère baisse/2013)
Cat. A+ :	31,9 % (+ 2,8 %/2013)

aucun espoir de dérouler une carrière « normale ».

- 2016 sera du même tonneau indigent si nous ne dénonçons pas cela avec vigueur.

Le « plafond de verre », on s'en fout !

Pendant ce temps-là, la priorité de la DRH est de casser « le plafond de verre » pour les seulEs cadres supérieurEs et dirigeantEs en particulier. D'où la progression de 2,8 % entre le A et le A+). Hélas, la nomination de femmes, responsables de bureaux ou de services, ne change pas les conditions de travail et de vie de la majorité des agentEs. Si problème d'inégalités persistantes il y a, il faut en analyser les causes profondes et trouver les solutions en prenant le problème à sa base et non pas au sommet !

Si le sujet est difficile à aborder, pour aider à la mise à plat, SUD Centrale Solidaires a demandé à la DRH, une étude relative à l'évolution de carrière comparée des corps techniques, plus masculins et des corps administratifs (étude de cohortes, vitesse de déroulement de carrière, salaires et primes, qualifications et contraintes

spécifiques...).

Il est temps d'effectuer cette comparaison afin d'établir un constat objectif, puis réparer les inégalités professionnelles en s'en donnant... les moyens.

Métiers de la filière sociale ou démonstration par l'absurde...

Avec les métiers des 140 agents de la filière sociale des MEFs, féminisés à plus de 95 %, c'est la cerise sur le gâteau... par l'absurde.

Le niveau de diplôme requis des assistants sociaux (ASS), au moment de leur recrutement (BAC + 3, le diplôme d'État étant indispensable) est reconnu par l'Union européenne. L'État français est donc tenu d'adapter leur statut (actuellement catégorie B) à la réglementation européenne. Le récent accord Fonction publique minoritaire Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) prétend régler le sujet. De vagues engagements de la DGAFP servent de base à la croyance des syndicats signataires CFDT, UNSA,



CFTC, que cette inégalité sera gommée. Nous ne nous faisons pas les mêmes illusions ! Nous déplorons aussi que la DRH et nos ministres traitent les revendications de ces personnels par le mépris depuis des années. Cette situation ne s'apparente-t-elle pas à de la discrimination sexiste ?

L'exaspération est croissante parmi les personnels concernés.

SUD Centrale Solidaires continuera à les soutenir jusqu'à satisfaction de leur revendication :

RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE et intégration de leurs corps dans un vrai A, avec des débouchés professionnels en A + pour les Conseillers techniques de service social encadrant les ASS en régions. Et qu'on ne vienne pas nous dire que la décision devrait être prise ailleurs...

Menace (s) sur les associations d'Action sociale

Créés respectivement en 1954, 1956 et 1983, l'ALPAF (logement), l'EPAF (vacances) et l'AGRAF (restauration) sont, depuis 2001, organisés sous forme associative. Mais ces associations ne sont pas des associations de droit privé et demeurent bel et bien sous la tutelle des ministères.



Pourtant, l'EPAF semble bel et bien marcher à grands pas vers la privatisation. Cette évolution est tolérée par les ministères ; on peut même se demander si elle n'est pas instiguée par eux. L'EPAF emploie de plus en plus de contractuels de droit public et même privé. Son président, se prenant pour un dirigeant de TPE, déclare vouloir ainsi mieux « maîtriser » leurs coûts. Selon lui, les contractuels seraient moins coûteux et plus performants. Mensonges ! En réalité, un fonctionnaire a même préféré renoncer à son statut et devenir contractuel de droit

naires, bénéficiant d'augmentations salariales régulières. Les règles managériales, calculées sur le privé, se font de plus en plus à la tête du client. Des pressions sont exercées sur les fonctionnaires pour les inviter à aller voir ailleurs...

Bonjour l'ambiance !

Les fonctionnaires subissent des changements informatiques (plus aucun accès à Alizé) ; ceux souhaitant travailler à distance doivent le faire avec leur propre matériel. Les agents, majoritairement de catégorie C, se sentent « coincés » et ressentent un profond mal-être au travail. D'autant que, lors des CAP de promotions, ils sont souvent « oubliés » par le secrétariat général... Cerise sur le gâteau : le déménagement de l'EPAF, actuellement au Valmy, vers la mairie de Montreuil imposé aux agents pour le 16 septembre 2016... Qu'en sera-t-il pour ceux qui ne peuvent pas suivre le mouvement ? Et qu'en sera-t-il pour les bénéficiaires des prestations vacances/logement/restauration obligés de se balader désormais d'un site à l'autre ? A moins que la dérive et le déménagement de l'EPAF ne préfigurent celui des autres associations à moyen terme ?... Résistance et vigilance s'imposent.

privé pour gagner plus... De qui se moque-t-on ?...

Action sociale en danger !

Parallèlement aux attaques visant nos salaires directs (cf. infra), le secrétariat général s'en prend à nos « salaires différés ».

Au CTM d'octobre 2015, il a annoncé l'amputation des crédits de l'action sociale : plus de 25 millions d'euros ont été confisqués aux agents !

Pourtant, l'action sociale est une absolue nécessité ! Dans le contexte social actuel, ses moyens humains et financiers devraient non

seulement être maintenus mais renforcés pour développer une action sociale de proximité répondant aux besoins croissants des agents... Les politiques ministérielles d'action sociale et santé/sécurité au travail, bien commun de tous les agents, constituent des acquis de 1989. Elles doivent être préservées ! (cf. sites sudcm.org et solidairesfinances.fr)

Recours massif aux contractuels

Le recrutement de contractuels permet de jouer la concurrence pour opposer les personnels. Que dire, des réunions organisées avec les seuls contractuels qui, contrairement aux fonction-

Mobilisation des Grids, suite mais pas fin !

La mobilisation des GRID, débutée en 2015, en réaction à un projet de mutualisation concoctée sans aucune concertation avec les intéressés est toujours d'actualité.

Pour rappel, ce projet se situait dans la droite ligne d'un « new-management » consistant une fois de plus à faire porter sur les GRID les conséquences des politiques de restrictions budgétaires et réduction des effectifs.

Grâce à leur mobilisation, au soutien massif des utilisateurs et à l'appui des organisations syndicales, l'administration a annoncé l'abandon de ce projet.

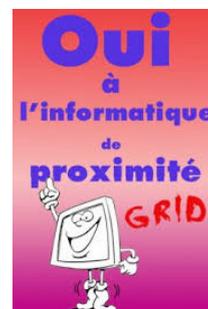
Mais depuis cette annonce, l'administration a tergiversé en ne proposant que des solutions « techniques » -réseau social d'entreprise par exemple- qui ne répondait d'aucune manière au problème de fond.

Ce n'est que par la persévérance de la mobilisation des GRID et l'action des organisations syndicales que les responsables de l'administration semblent enfin, après un an... prendre en considération une des demandes prin-

cipales des GRID et l'état des lieux des missions et des moyens !

En effet, la situation des GRID est extrêmement disparate sur le plan de leurs missions, leurs qualifications et leurs régimes indemnitaires. Certains ont une qualification informatique, d'autres une NBI et d'autres rien. Une telle disparité rend obligatoire cet état des lieux. Prochain point d'étape, le 27 mai en groupe de travail du CTAC.

La directrice des ressources humaines a qualifié le « nouveau » projet « d'ambitieux et de réaliste ». Nous en prenons acte. Mais nous restons vigilants afin d'aboutir enfin sur une véritable reconnaissance et revalorisation de l'indispensable métier de GRID.



Pouvoir d'achat

Toutes les raisons d'être dans l'action



En 20 ans, l'écart entre inflation et évolution du point d'indice a atteint 22 % dont 7,2 % depuis 2010.

Un rattrapage digne de ce nom nécessiterait de passer le point d'indice de 4,63€ à 4,96€ minimum. Autant dire que l'augmentation de 1,2 % annoncée le 17 mars ne règle en rien la question du pouvoir d'achat.

Indices gelés et prélèvements augmentés

D'autant que ce pouvoir d'achat est mis à mal non seulement

par la valeur du point d'indice mais, aussi, par : l'augmentation des prélèvements sociaux ; le poids des régimes indemnitaires ; les attaques contre les indemnités. Le taux de cotisation retraite des fonctionnaires, qui était de 7,85 % en 2010, atteindra 11,10% en 2020. En 2016, la retenue pension civile passe à 9,94% (contre 9,54% en 2015) : par exemple, la cotisation d'un SACN au 11^e échelon est passée de 195,69€ à 203,89€ (- 0,41%). Les contractuels aussi sont touchés par l'augmentation des cotisations vieillesse et IRCANTEC...

Indemnitaire, source d'inégalités

Parallèlement, la part croissante de l'indemnitaire accroît la hiérarchie des salaires. Les agents de catégorie C, B et A type subissent une perte de pouvoir d'achat supérieure à celle de l'encadrement supérieur (A+ et A++) qui bénéficie d'un régime indemnitaire favorable et préservé. La faible conversion de l'indemnitaire vers l'indiciaire prévue avec PPCR (4 points pour les C, 6 pour les B et 9 pour les A) n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Inégalités hommes/femmes patentes

Le régime indemnitaire renforce aussi les inégalités de

salaires femmes/hommes (16 % dans la FP d'État).

De fait, des filières entières se trouvent dévalorisées comme la filière sociale, féminisée à 95 %. La légitime mobilisation des personnels de cette filière est soutenue par l'ensemble des syndicats de ministères (cf. p 2).

Au titre du rattrapage du pouvoir d'achat, et afin de réduire ces injustices, Solidaires Fonction publique revendique l'attribution uniforme de 60 points d'indice pour tou-te-s. Mais la satisfaction de nécessite des mobilisations à la hauteur des enjeux...

Rappelons-nous aussi la suppression de l'indemnité exceptionnelle historique (versée aux agents en compensation partielle des prélèvements CSG), remplacée par une indemnité « dégressive » : à chaque changement d'échelon, l'indemnité diminue jusqu'à disparaître. 710 000 agents vont ainsi perdre le bénéfice pécuniaire de leurs prochains changements d'échelon. Sans oublier qu'en 2015, l'intéressement collectif a été baptisé « prime exceptionnelle » comme s'il était appelé à disparaître...

Trop, c'est trop !

La liste des mauvais coups est encore longue : le RIFSEEP, comme arme de division et d'individualisation ; les risques de non application des mesures indiciaires PPCR aux retraités (le SRE avouant ne pas avoir les effectifs suffisants) ; etc.

L'aumône faite le 17 mars est une insulte. Trop c'est trop ! Ensemble, dans l'unité d'action, mobilisons-nous pour faire entendre notre voix et obtenir satisfaction.

Réservez la date du mardi 28 juin 2016

Effectifs et moyens insuffisants, carrières bloquées, absence de reconnaissance, pratiques managériales intolérables, conduisent les agents à des états de stress permanents...

Comment combattre et prendre en charge le « mal-être » au travail ?

Venez y réfléchir avec nous le **28 juin 2016** (absence autorisée pour formation - nous contacter)

Bulletin de contact

Je souhaite prendre contact :

Nom :

Prénom :

Grade / échelon :

Service / site :

Courriel :

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Grade / échelon :

Service / site :

Courriel :

Syndicat Sud Centrale Solidaires

Tél. : 01 53 18 79 96, 8 80 68, 8 73 31
syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr
Site : www.sudcm.org/